



ÉTABLISSEMENT

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE****FOURNITURES****Section 1 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 79403021300019

Code postal / Ville : 06100 Nice

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 26068

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Régie ligne d'Azur - Mail : marches@lignesdazur.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Tel que renseignés dans le Règlement de la consultation.

Capacité économique et financière : Tel que renseignés dans le Règlement de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Tel que renseignés dans le Règlement de la consultation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : **Mardi 26 mai 2026 - 12:00**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Entité adjudicatrice

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **FOURNITURE D'EQUIPEMENTS RESEAU INDUSTRIELS DE MARQUE HIRSCHMANN**

Classification CPV : 30200000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture d'équipements réseau industriels de marque HIRSCHMANN destinés à être intégrés dans les infrastructures techniques liées aux systèmes de transport public.

Lieu principal d'exécution : Alpes-Maritimes

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et suivants, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la date de réception de la notification.

Il pourra faire l'objet de 1 reconductions tacite sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance.

Pas de montant minimum. Montant maximum : 210 000 € par période soit un total max de 420 000 € HT sur la durée totale du marché.

Forme des prix : révisable dans les conditions du CCP.

Mode de règlement : virement bancaire Délai global de paiement : 30 jours L

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le comptable assignataire est l'agent comptable de la régie Ligne d'Azur.

En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant.

Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique.

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP l'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché public sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec le titulaire pour des prestations similaires

Date d'envoi du présent avis

21 avril 2026